



VILLE DE
BEAUMONT
Puy-de-Dôme

INFORMATIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION SCOLAIRE.

Les inscriptions scolaires se dérouleront du 04 mars au 22 mars 2024

L'ENVOI ET LE RETOUR DES DOSSIERS D'INSCRIPTION SE FERONT PAR MAIL :

dejvs@beaumont63.fr

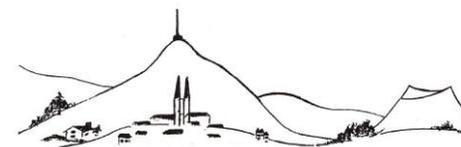
04.73.15.15.91

Elles concernent :

- Les enfants nés en 2021 et qui vont rentrer en petite section de maternelle. Pour rappel, l'école est dorénavant obligatoire à partir de 3 ans.
- Les enfants de grande section qui vont passer au CP pour l'école J. ZAY. Ce n'est pas nécessaire pour l'école du Masage.
- Tous les nouveaux arrivants sur la commune.

Photocopies des documents à fournir :

- Livret de famille
- Carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jour.
- Justificatif de domicile
- Certificat de radiation si l'enfant vient d'une autre école.
- Copie du jugement précisant les modalités de garde de l'enfant en cas de divorce.
- Attestation d'assurance pour l'année scolaire 2024/2025 en 2 exemplaires. Si cette attestation ne peut pas être donnée au moment de l'inscription, il faudra la remettre obligatoirement pour le jour de la rentrée à l'école et à la DEJVS.
- Dossier de dérogation, si la famille est domiciliée dans une autre commune que Beaumont.



Une fois l'inscription administrative effectuée, les familles seront orientées vers leur école de rattachement pour une prise de rendez-vous avec le directeur.

**UNE PRISE DE RENDEZ-VOUS EST OBLIGATOIRE POUR TOUTE DEMARCHE
PHYSIQUE AUPRES DU SERVICE (Appeler au 04.73.15.15.91)**